

Bulletin académique n° 312 / Mars 2023

L'intersyndicale réaffirme sa détermination de "mettre la France à l'arrêt le 7 mars"

À l'issue d'une réunion des organisations syndicales opposées à la réforme des retraites organisée au siège de la CGT ce mardi 21 février 2023, la décision de durcir la mobilisation contre la réforme des retraites du gouvernement a été confirmée dans un communiqué commun. "Le 7 mars doit être une véritable journée morte dans les entreprises, les administrations, les services, les commerces, les écoles, les lieux d'études, les transports...". Et "pour y parvenir, elles organisent partout régulièrement de nombreuses initiatives publiques sur les lieux de vie et appellent la population à y participer". Elles interpellent également "localement les parlementaires sur la base du courrier commun qui leur a été adressé, pour qu'ils votent contre cette réforme" et "se saisissent du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, pour rendre visibles les conséquences particulièrement graves de ce projet pour elles".

*

RÉFORME DES RETRAITES



→ Retraites : non à cette réforme injuste et brutale ! [Pétition](#)



Lieux et heures des manifestations

DORDOGNE : PERIGUEUX - 10h30 Palais de Justice / **BERGERAC** - 15h Palais de Justice /

SARLAT - 15h Place de la Grande Rigaudie

GIRONDE : BORDEAUX - 10h 12h : évènement festif place de la Bourse - 12h : départ de la manifestation (place de la Bourse)

LANDES MONT DE MARSAN - Rendez-vous à 10H aux arènes pour manifester dans les rues puis à 15H départ du cortège jusqu'à **Dax** avec une nouvelle manifestation à 18H place de la Fontaine Chaude suivie d'animations.

LOT ET GARONNE : AGEN - 10H - Place de la Préfecture

PYRENEES ATLANTIQUES : BAYONNE - 10h30 place Sainte Ursule / **PAU** - 10h30 place de Verdun

Le 8 mars : en grève féministe ! Pour gagner sur les retraites, pour gagner sur les salaires



[Le Dossier](#)

"Les femmes perçoivent des pensions de droit direct inférieures de 40 % à celles des hommes, elles sont deux fois plus nombreuses à travailler jusqu'à 67 ans [fin de la décote], et 40 % d'entre elles partent en retraite avec une pension incomplète", ajoute-t-elle. Et "reporter l'âge de départ à la retraite à 64 ans, tout comme accélérer l'allongement de la durée de cotisation ne fera qu'aggraver la situation économique des femmes". Intersyndicale 27 02 2023

Suivi de la transformation de la Voie Pro (réforme Blanquer) : les syndicats demandent "des garanties préalables"

Dans une lettre adressée à Carole Grandjean, l'intersyndicale de la voie pro (CGT Educ'action, le SE-Unsa, le Sgen-CFDT, le Snalc, le Snuep-FSU et SUD-Éducation) demande des "garanties préalables à la tenue des groupes de travail sur le suivi de la 'transformation de la voie professionnelle'".

Les syndicats ont d'abord "accueilli favorablement la mise en place du groupe de travail", afin "d'y porter les exigences des personnels et obtenir enfin des modifications urgentes et nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de travail et des conditions d'études des élèves".

Ils ne "cautionnent pas le bilan de la transformation de la voie pro (TVP) présenté par l'institution comme point d'appui à la nouvelle réforme" et demandent que leurs propositions soient "suivies d'annonces concrètes".

L'intersyndicale considère que la TVP a "empilé des dispositifs pédagogiques sans cohérence entre eux, qui ont entraîné une perte de sens du métier, une dégradation de la qualité des formations, une perte d'heures d'enseignement, un appauvrissement des contenus et un décrochage entre la qualification réelle des élèves et le diplôme obtenu".

Et concernant la future réforme, l'intersyndicale demande connaître "rapidement le calendrier et les thématiques pour les bilatérales et la multilatérale", ainsi que "la liste des établissements retenus pour les expérimentations". Lire la [lettre de l'intersyndicale Voie Pro](#) / 2 mars 2023.

Le lundi 27 février 2023, le cabinet de la ministre Grandjean a organisé une réunion avec les organisations syndicales consacrée à la « réforme » de voie pro. L'objectif était de tester certaines pistes retenues suite à la fameuse concertation boycottée par le SNUEP-FSU, la CGT Educ'action et le SNETAA-FO.

Le SNUEP-FSU a rappelé son opposition à cette réforme et acté positivement le renoncement de la ministre à augmenter les périodes de stages. Il a insisté sur l'importance et l'urgence de redonner du temps de formation aux jeunes pour leur permettre de réussir et qu'une remise en cause de la TVP était nécessaire.

Assassinat d'Agnès Lassalle

■ Condoléances de la FSU :

C'est avec sidération que la FSU a pris connaissance du décès d'une professeure ce mercredi 22 février poignardée par un élève, dans un lycée de Saint-Jean de Luz.

La FSU présente ses condoléances aux proches de la victime, à ses collègues, aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative, les assurant de son soutien.

Les Lilas, le 22 Février 2023

■ Promesse du ministre lors de sa visite à Bordeaux le jeudi 2 mars 2023 :

Le ministre de l'Éducation nationale, qui était en visite au collège du Grand-Parc de Bordeaux, promet d'augmenter le nombre d'infirmiers et de psychologues scolaires. "Nous avons un programme de formation de détection des difficultés de santé mentale des élèves, en attendant une remise à plat de la santé scolaire qui souffre de difficultés". A suivre !!

Le ministre Pap N'diaye a rencontré le jeudi 2 mars l'équipe et les élèves du collège du Grand-Parc, aux côtés de la rectrice de Bordeaux. Photo de l'AEF info



En Gironde, en marge de la visite du ministre de l'Éducation, des professeurs de lycée professionnel et de collège dénoncent la marchandisation de l'éducation : [Sud-Ouest](#)

L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) n'est jamais loin quand il s'agit de "réformer" la formation professionnelle initiale

Collègues de l'enseignement professionnel, vous ne connaissez peut-être pas l'UIMM, mais l'UIMM vous connaît ! En effet, cette organisation patronale est à la manœuvre dans toutes les "réformes" mortifères du LP et des EREA !

Qui est exactement l'UIMM ? C'est l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie, créée en 1901, une des plus anciennes fédérations patronales, descendante directe du fameux Comité des Forges au 19ème siècle. C'est une branche très influente du Medef dont elle finance une bonne partie du budget !

L'UIMM n'est jamais loin quand il s'agit de "réformer" la formation et l'enseignement professionnels. On pense trop souvent que ce sont les politiques qui nous infligent leurs lois rétrogrades alors que ce sont les lobbyistes qui les rédigent. Il en est ainsi de la loi Seguin de 1987 qui consacre l'apprentissage comme formation initiale et l'étend à tous les diplômés. Voici ce qu'en dit Dominique de Calan, numéro 2 de l'UIMM : "Un travail de lobbying qui porte ses fruits au niveau législatif. Ainsi la loi Seguin qui élargit le champ d'application de l'apprentissage à tous les diplômés professionnels est une loi entièrement faite par l'UIMM." ! On ne peut pas faire plus explicite.

Il en est de même pour la généralisation du Bac Pro 3 ans. Dès 2000, une convention générale est signée entre le MEN et l'UIMM pour mettre en œuvre des expérimentations. L'UIMM est très demandeuse d'une formation raccourcie pour ses propres CFA afin de "former" plus rapidement sa main d'œuvre. On sait ce qu'il advint : après 7 ans d'expérimentations et malgré des rapports très critiques de l'IGEN, Darcos décréta la généralisation du Bac pro 3 ans en 2008 avec l'appui de quelques orgas collaboratrices. Les LP y perdront 80000 élèves et des milliers de postes !

Mais le travail de sape de l'UIMM ne s'est pas arrêté là. Il continue sans faire de bruit mais toujours avec de grosses conséquences pour nos établissements. Ce 8 février, l'UIMM a publié un communiqué pour se féliciter des propositions des GT Grandjean sur la énième "réforme" du Lycée Pro : "L'UIMM accueille favorablement la plupart des propositions issues des groupes de travail. Elle appelle toutefois à aller plus loin dans le rapprochement des LP avec le monde économique...L'UIMM espère que cette nouvelle réforme structurelle après celle de 2019 sur la pédagogie permettra de réduire les difficultés de recrutement des employeurs du secteur industriel et en particulier de la métallurgie. Pour l'heure, les résultats des LP ne sont pas au rendez-vous en matière d'insertion professionnelle."

Et la suite est encore plus claire : "La question de la gouvernance de ces établissements, tant dans leur composition, leur présidence que dans leur autonomie, est en effet stratégique et fondamentale pour garantir l'efficacité de cette réforme progressive, comme en témoigne la réussite du modèle de la plupart des CFA". Et l'UIMM de prévenir que "l'engagement et la motivation des entreprises auprès des lycées professionnels en dépendent !" Macron-Grandjean, vous savez à quoi vous en tenir !!!

Vous l'avez compris, si rien ne va dans l'enseignement pro, c'est de notre faute. Nous nous sommes battus pour maintenir et ouvrir des sections, pour garder des heures d'enseignement, pour s'opposer à ce qui nous détournait de notre mission première d'enseigner, pour former l'Homme le travailleur et le citoyen...mais cela ne nous intéresse pas l'UIMM. Ce qu'il lui faut, c'est une MO rentable et employable le plus rapidement possible. Au SNUEP-FSU, nous n'acceptons pas ces diktats !

Christian Sauce

La réforme de l'enseignement professionnel : des questions sans réponse

Daniel Bloch nous adresse cette tribune que nous publions bien volontiers. L'ancien recteur, ancien président du Haut-Comité Éducation-Économie revient sur la réforme en cours de l'enseignement professionnel, et pour lui, le débat n'est pas au niveau. Selon la formule consacrée, les opinions exprimées dans cette tribune n'engagent que leur auteur.

Un grand merci à la direction de ToutEduc et Monsieur Daniel Bloch qui permis à notre Bulletin académique de publier cette tribune



La réforme de l'enseignement professionnel : des questions sans réponse (Daniel Bloch)

Le président de la République a placé la réforme de l'enseignement professionnel au premier rang des actions à engager au cours de son deuxième quinquennat. De nombreuses questions se posent en effet, à juste titre, quant à son avenir. Afin de répondre aux besoins à venir des entreprises, à quels niveaux de compétences doivent conduire chacun de ses trois principaux diplômes, le CAP, le baccalauréat professionnel et le BTS ? Quelles durées de formation sont-elles nécessaires pour les atteindre ? Quelles formations supérieures proposer aux bacheliers professionnels, mais aussi aux bacheliers technologiques ? Quels liens tisser entre les administrations en charge des enseignements scolaires et des enseignements supérieurs, afin de mieux traiter du dispositif Parcoursup mais aussi pour remettre à niveau les BTS comme l'ont été les DUT, transformés récemment en Bachelors universitaires de technologie, au niveau de la licence ? Des questions essentielles, mais qui ne figurent pas à l'ordre du jour de la « concertation » portant sur l'avenir de l'enseignement professionnel engagée le 21 octobre dernier par la ministre en charge de l'enseignement professionnel. L'extension des périodes de formation en milieu professionnel et la réduction corrélative des enseignements en lycée, annoncées par le Président de la République, mais massivement rejetées, n'y figuraient pas non plus, car présentées comme non négociables. Elles sont cependant demeurées en surplomb de sorte que la seule mesure réellement significative retenue à ce jour par la Ministre, à l'issue de cette « concertation » a consisté en leur retrait.

Depuis l'introduction du baccalauréat professionnel, en 1985, la durée de la vie s'est accrue de huit ans. N'aurait-il pas fallu en consacrer une, voire deux, à la formation initiale ? Compte tenu de la quasi-suppression des redoublements tout au long des parcours scolaires et de la réduction de la durée de préparation du baccalauréat professionnel, de quatre à trois années, les bacheliers professionnels qui acquièrent aujourd'hui un BTS, à Bac + 2, l'obtiennent à un âge où leurs prédécesseurs, vingt années plus tôt, obtenaient seulement leur diplôme de bachelier. Deux années en moins. La réduction – en 2009 - de la durée de la formation conduisant au baccalauréat professionnel a conduit à la dégradation de ce diplôme sur le « marché » du travail. Certaines propositions évoquées récemment par la ministre pourraient apparaître comme allant dans le sens d'un allongement de la durée de formation tant pour le CAP que pour le baccalauréat professionnel ou le BTS, sous la forme de formations complémentaires d'initiative locale (FCIL). Ce dispositif existe déjà, à la générosité des collectivités territoriales, qui n'ont guère de moyens à y consacrer. L'enseignement professionnel ne sera pas rehaussé par homéopathie.

La concertation sur l'avenir des enseignements professionnels a été placée, jusqu'à ce jour, sous le seul drapeau de l'enseignement scolaire. Comme l'a souligné, en février 2023, le comité éthique et scientifique de Parcoursup : « le cloisonnement reste de mise entre ceux [des services administratifs] qui suivent les universités et ceux qui ont en charge les formations post - bac des lycées, et il n'y a pas, sauf exception, d'approche globale de l'enseignement supérieur... De manière générale le supérieur et le secondaire sont des mondes qui s'ignorent. » Les bacheliers professionnels, mais aussi les bacheliers technologiques en sont aujourd'hui les principales victimes. Il y a 20 ans, pour l'essentiel, le baccalauréat professionnel était un diplôme terminal, préparant à l'accès direct à un emploi, et le baccalauréat technologique propédeutique à l'entrée en enseignement supérieur, principalement en section de technicien supérieur (STS). Les IUT n'accueillent qu'en petit nombre les bacheliers technologiques, et pratiquement aucun bachelier professionnel. Désormais la plupart des bacheliers technologiques et la majorité des bacheliers professionnels entendent poursuivre leur formation en vue d'obtenir un Brevet de technicien supérieur (BTS). Or le tiers seulement des 320 000 bacheliers technologiques et professionnels obtient un BTS ou un DUT. Un considérable gâchis, tant économique que social. Depuis 20 ans, en effet, les capacités d'accueil en STS n'ont été modifiées qu'à la marge, alors que le nombre de bacheliers professionnels doublait. Et les capacités d'accueil en IUT sont restées inchangées. Accroître, par une politique de « quota », désormais engagée, la proportion de bacheliers

professionnels en STS conduit à restreindre celle des bacheliers technologiques, qui n'ont guère d'autres voies de réussite. Or nos entreprises industrielles rencontrent aujourd'hui des difficultés à recruter des ingénieurs, mais ces difficultés ne sont rien au regard de celles auxquelles elles doivent faire face, dès lors qu'il s'agit de recruter des techniciens supérieurs, et plus particulièrement dans les spécialités industrielles. Et pourtant l'augmentation des capacités d'accueil des formations professionnelles supérieures courtes n'est pas à l'ordre du jour.

Franchissons une étape supplémentaire. Le DUT a été introduit en 1966, il y a plus de cinquante-cinq ans. La complexification des technologies nécessitait une année de formation supplémentaire. Au Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), préparé en deux ans, a été substitué, en 2019, le Brevet Universitaire de Technologie (BUT), nécessitant trois années de formation, et ainsi désormais au niveau de la licence. Le BTS, créé encore plus tôt, en 1962, doit voir aussi rehausser son niveau. Or la question de la transformation du BTS en Bachelor professionnel, avec un cycle de formation cohérent construit sur les trois années conduisant à ce diplôme, n'est pas non plus d'actualité. Pourtant, imaginons que notre pays dispose, aujourd'hui, en se limitant au secteur industriel, en nombre suffisant, de bachelors en génie énergétique et nucléaire, en génie de l'environnement, en génie du numérique, en microtechnologies, en génie médical, en génie biologique, en génie logistique, en génie électrochimique, en maintenance industrielle..... ne s'en porterait-il pas mieux ? La « concertation » doit changer de niveau.

Baisse de la DGH face au discours démagogique de la ministre !

Le SNUEP avec les collègues du Snes et de la FSU était présent à cette rentrée de vacances pour soutenir et accompagner les collègues après leur baisse drastique de la DGH entraînant plusieurs fermetures de poste au lycée et à la SEP de Gaston Crampe.

Nous avons participé, avec les collègues de la cité scolaire et les élus, à l'assemblée générale puis nous sommes descendus en audience à la mairie pour exprimer notre colère face à ce qui peut ressembler à un plan social pour l'établissement Gaston Crampe - Aire-sur-l'Adour.



Que dire des mensonges de la ministre Grandjean ? « Les moyens dédiés aux lycées de la voie pro seront maintenus à la rentrée 2023. Notre logique est bien celle du développement du lycée professionnel ». Comme à G. Crampe "Baisse de la dotation horaire globale : opération lycée mort au LP de Baume-Les-Dames ce jeudi" 11 janvier 2023 @EstRepublicain

Jérôme Jolivet

REUNIONS MUTATION INTRA 2023

- Le Jeudi 16 mars 2023 à 14 heures au Lycée professionnel Jean Garnier
- Vendredi 17 mars 2023 à 14 heures en visio
- Mardi 21 mars 2023 à 14 heures en visio
- Mercredi 22 mars 2023 à 14 heures en visio

Pour s'inscrire à ces réunions et obtenir le lien aux visios, contactez-nous à l'adresse :

sneupaquitaine@gmail.com

Plus de renseignements sur notre site : <https://bordeaux.snupe.fr>

Contacts téléphoniques : Jean-Luc (0663349497) et Jérôme (0608246163)